

qui, en définitive, sera appelé à payer les frais de ces augmentations?

• (9.40 p.m.)

Le ministre a essayé de nous faire croire que les journaux et les compagnies de publications en défraieraient le coût, mais la logique nous enseigne, et ce depuis longtemps, que lorsque les taxes sont augmentées d'une façon quelconque c'est toujours le consommateur qui, en définitive, paie les pots cassés.

Monsieur l'Orateur, Dieu sait que l'augmentation du coût de la vie a fait des bonds assez impressionnants, sous le régime actuel, sans que nous n'allions permettre à ce même régime, sous le couvert d'une société juste, de faire en sorte que les taxes payées par les contribuables soient encore augmentées, à cause du manque de prévision ou du manque de rapprochement des membres du cabinet avec le peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'étude de cette mesure devrait être déferée au comité, afin que toutes les personnes intéressées à faire part de leur point de vue sur ce sujet aient l'occasion de le faire. Je suis persuadé que ce serait rendre service à la population du Canada que de permettre que cette législation soit étudiée en comité.

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je viens, comme tout le monde, d'écouter attentivement les propos qui nous ont été servis à tour de rôle par le député de Gaspé (M. Cyr) et, tout de suite après, par le député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard).

Le député de Gaspé nous a dit qu'il avait participé à un programme radiophonique à Montréal, pendant deux heures, et que tout le monde lui a dit sa satisfaction de voir les tarifs postaux et les taxes augmenter. Le député serait pas mal embêté, je crois, de nous dire qui appuie une mesure semblable, lorsque nous recevons, de tous les coins de la province et du pays, des télégrammes de protestations à l'endroit du bill C-116 et lorsque nous lisons dans un journal qu'un comité de 35 députés libéraux s'opposent au projet de loi C-116.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Caouette: Je comprends qu'un député dise que ce n'est pas vrai, mais, dans les coulisses, des députés nous disent que c'est vrai. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, parmi ces députés libéraux qui s'opposent à l'augmentation des taux, il n'y en a pas un seul qui a le courage de se lever. La plupart des libéraux du Québec ont été élus grâce à la publicité gratuite des journaux libéraux de la province et, aujourd'hui, quand il s'agit de défendre les

[L'hon. M. Ricard.]

intérêts de ceux qui ont aidé et contribué à les faire élire au Parlement, ils sont collés sur leur siège avec de la colle Lepage. Il n'y en a pas un qui ose se lever pour prendre la défense de ceux-là mêmes qui les ont fait élire.

Prenons le cas du député de Langelier (M. Marchand), dont on a parlé à grands coups de publicité dans le journal *Le Soleil* de Québec, qui nous envoie pourtant des télégrammes à profusion pour protester contre ce projet de loi. Il s'agit précisément du directeur général et éditeur du journal *Le Soleil*, M. Gabriel Gilbert. Il nous adresse des télégrammes assez longs, monsieur l'Orateur; des télégrammes de deux pages. M. Gilbert ne m'envoyait pas de télégrammes aussi longs pendant la campagne électorale pour m'aider à me faire élire dans ma circonscription.

Maintenant qu'il s'agit de défendre les intérêts de l'entreprise privée, M. Gilbert sait où nous sommes. Il sait que nous sommes maintenant à la Chambre des communes, et remarquez bien que je partage ses opinions, même s'il ne partage pas les miennes au point de vue politique. Il partage, lui, les opinions de l'honorable ministre des Postes. Voilà qu'il se plaint que le ministère des Postes va le massacrer.

On en retrouve d'autres dans la région de Québec, le député de Québec-Est (M. Duquet), par exemple, qui est actuellement à la Chambre et qui a été servi à souhait par le journal *Le Soleil* de Québec, alors qu'on lui accordait des demi-pages de publicité gratuite. Qu'est-ce que le député de Québec-Est attend pour se lever et prendre la défense de ses patrons de la ville de Québec, du journal *Le Soleil* de Québec? Qu'attend-il?

Une voix: Il est soudé à son siège!

M. Caouette: Il est soudé à son siège. Cela va paraître demain matin dans le *hansard*. M. Gilbert, de Québec, va lire que le député était soudé à son siège, devant moi, ce soir.

Monsieur l'Orateur, le député de Montmorency (M. Laflamme) fait la même chose. Il est soudé à son siège, il ne bouge pas, il ne prend pas la défense de ceux qui ont contribué à le faire élire.

Dans la région de Hull, c'est la même chose. Le député de Hull (M. Isabelle) ne se lève pas pour défendre *Le Droit* qui l'a pourtant appuyé à 100 p. 100, lors de son élection.

Une voix: Il est malade!

M. Caouette: Il est malade, oui, comme tous les libéraux devraient l'être dans les circonstances présentes.

Monsieur l'Orateur, dans une autre circonscription, celle de Lévis—c'est dans la région de Québec—il y a eu le problème des chantiers